

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 06 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 06 mars à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 février 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales (Article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Gatienné NOLLET, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, François NICOLAS, Marie-Thérèse CUVIER, Arnaud EVREVIN, Véronique ICARD, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

Absents excusés: Alain DURAND procuration à Daniel GILLET, Gatienné NOLLET, Sophie PAIN procuration à Pierre PELTIER, David HANZARD, Dominique LEFEBVRE procuration à Caroline CLAVE.

Absente non excusée : Joëlle GENTY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Thérèse CUVIER remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté au vu des membres présents.

Monsieur le Maire remercie monsieur Jean-Luc BURLAND, directeur du pôle de proximité Plateaux Robec et madame Sophie PINOT, Référente urbaniste de la Métropole Rouen Normandie d'être présents ce soir pour accompagner le Conseil Municipal et présenter le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Madame Sophie PINOT prend la parole et commente le projet du document qui sera approuvé le 20 mars prochain par la Métropole Rouen Normandie.

Il est rappelé que le document a été distribué à chaque élu le 30 janvier dernier lors de la précédente séance. Chacun a pu en prendre connaissance avant le débat de ce jour.

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil Métropolitain a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole Rouen Normandie et défini les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation. Le PLUi doit permettre de faire émerger, à l'horizon 2020, un projet partagé et une vision d'ensemble cohérente de l'avenir de notre territoire.

Le PADD est l'occasion de dessiner collectivement un développement durable, harmonieux et équilibré, capable de répondre aux besoins des habitants et aux défis à relever pour les années futures.

Son élaboration est le fruit d'un travail participatif mené au cours de l'année 2016 avec les 71 communes et leurs habitants. Dans le cadre de la collaboration avec les communes, 23 ateliers ont été organisés entre mai et novembre. Ces rencontres ont permis de partager et de favoriser l'expression des communes sur les enjeux et les orientations prioritaires. Le dispositif de concertation publique a permis aux habitants de participer aux 8 ateliers métropolitains de juin et novembre sur le diagnostic territorial et le PADD, et de contribuer aux débats en ligne sur le site internet dédié.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Métropolitain et des Conseils municipaux des 71 Communes membres sur les orientations générales du PADD. Le débat et les propositions émises ce soir serviront de guide à l'élaboration de l'ensemble des pièces du document final qui sera soumis à l'arrêt fin 2018.

Les objectifs sont les suivants :

- ASSURER LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES ORIENTATIONS DU SCOT, DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT ETE DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS
- GARANTIR UNE COHERENCE DU DEVELOPPEMENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN.

Le PADD repose sur 3 axes fondateurs déclinés en 15 orientations majeures :

I – Pour une Métropole rayonnante et dynamique

- 1 – Soutenir la dynamique de projets,
- 2 – Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire,
- 3 – Améliorer l'accessibilité du territoire pour assurer les grandes fonctions métropolitaines,
- 4 – Affirmer le rayonnement économique du territoire,

II – Pour une Métropole garante des équilibres et des solidarités

- 1 – Inscrire l'évolution de la Métropole dans les objectifs de réduction de la consommation foncière fixés par le SCOT,
- 2 – Organiser le développement urbain dans le respect de l'équilibre des territoires,
- 3 – Proposer une offre d'habitat équilibrée, diversifiée et de qualité,

- 4 – Répondre aux besoins des déplacements quotidiens,
- 5 – Maintenir les équilibres commerciaux favorables à la diversité et au maillage commercial,
- 6 – Respecter et conforter les grands milieux naturels, vecteurs d'identité,

III – Pour un environnement de qualité et de proximité pour tous

- 1 – Préserver et valoriser les qualités urbaines et paysagères du territoire,
- 2 – Faire de la nature en ville un gage de qualité du cadre de vie,
- 3 – Adapter le territoire au changement climatique et gérer durablement les ressources,
- 4 – Proposer une urbanisation permettant de réduire les nuisances et l'exposition aux risques,
- 5 – Améliorer la qualité des espaces à vocation d'activités économiques et commerciales.

A l'issue de cette présentation, monsieur BURLAND et madame PINOT quittent la salle et monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat.

6 thèmes ont été abordés et les remarques sont les suivantes :

CIRCULATION :

La commune d'ISNEAUVILLE « pôle de vie » est une des communes de l'entrée de la Métropole Rouen Normandie. Située sur le plateau nord, sa circulation sur la Route Départementale 928 (Route de Neufchâtel) y est très dense.

Il est important de rappeler que les communes limitrophes (Quincampoix, Saint-Georges-sur-Fontaine, Saint-André sur Cailly...) situées au nord d'Isneauville s'urbanisent et se densifient à très grande vitesse. Les habitants de l'ensemble de ces communes empruntent obligatoirement la route de Neufchâtel pour se rendre sur Rouen (pour y travailler, conduire les enfants dans les lycées, se rendre à la gare....).

De plus l'attractivité du parc de la Plaine de la Ronce apporte un flux de véhicules externe mais également interne.

Ce lourd trafic est à prendre en compte et les projets d'infrastructures routiers (raccordement de la commune de Quincampoix sur l'A28 /contournement est de Rouen) permettront à long terme de désengorger notre commune. Il est à prendre en compte que le réseau routier existant est très faible et que son renforcement aurait dû être programmé avant la création de la Plaine de la Ronce.

TRANSPORTS EN COMMUN :

La commune est desservie au centre de la commune par les lignes 11 et T57. La ligne 11 permet de se rendre à Rouen via la gare mais le délai est long (environ 30 minutes).

Il faut se rendre au parking relais « les Rouges Terres » sur Bois-Guillaume pour bénéficier d'un transport rapide en empruntant la ligne «Fast 1».

Se rendre au CHU de Rouen, aux pôles universitaires de Mont-Saint-Aignan, aux salles de spectacles est un parcours compliqué. Une liaison directe serait la bienvenue et le prolongement de la ligne F1 permettrait d'alléger le temps de transport. Une desserte du centre de la commune est évidemment indispensable pour permettre aux Isneauvillais résidant dans le bourg, aux personnes âgées ou à mobilité réduite d'emprunter les transports en commun.

Une réflexion avec les différents partenaires concernés sur l'opportunité de proposer une amélioration de l'offre des transports collectifs est demandée.

PROJETS SPORTIFS ET CULTURELS :

Le plateau nord, dont fait partie ISNEAUVILLE « pôle de vie » possède de faibles infrastructures sportives et culturelles. Il est important de pouvoir offrir à la population des services et des lieux de rencontres (piscines, complexes sportifs, salles de cinéma, salles de spectacle).

Des lieux stratégiques pourraient être répertoriés sur une partie de ce territoire.

LIAISONS DOUCES :

La pratique du vélo est largement sollicitée mais le réseau cyclable est inexistant. La bicyclette ne doit pas être seulement utilisée lors des ballades dominicales en forêt verte.

Le cadre naturel de la commune incite au développement de cheminements piétons. La valorisation et la mise en sécurité des voies de circulation permettraient d'améliorer le cadre de vie et de faciliter ce mode de déplacement.

COUPURE VERTE :

Il est indispensable de conserver la coupure verte existante entre les communes limitrophes (Bois-Guillaume, Fontaine-sous-Préaux, Saint-Martin-du-Vivier, Houpeville). Ces terrains offrent des espaces de respiration indispensables au bien être de l'ensemble des habitants. La sauvegarde du caractère naturel de la commune passera par la préservation des terres, des espaces agricoles, des alignements d'arbres et des espaces boisés.

LE VALLON (COULEE VERTE) :

Il traverse le territoire d'Est en Ouest et marque le paysage verdoyant. Il assure un rôle de couloir écologique et naturel. Aucune urbanisation sur ce site ne sera autorisée. Seules des liaisons douces pourraient trouver place dans ce paysage.

Le débat est clos à 22h15.

La délibération n° 2017/008 suivante sera transmise à la Métropole Rouen Normandie afin que les remarques émises ci-dessus soient prises en compte :

METROPOLE ROUEN NORMANDIE –DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.153-12,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2015 définissant les modalités de la collaboration avec les communes,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables transmis à la commune comme support au débat,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, je vous propose d'ouvrir les débats au vu du document projet qui vous a été transmis dans son intégralité,

Le Conseil Municipal délibère

A l'issue des échanges, le Conseil prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLUi de la Métropole Rouen Normandie et émet les remarques annexées à la présente délibération.

II – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 :

Si l'action des communes est conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle. Il permet au Conseil Municipal d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers municipaux le document suivant :

Généralités :

Le débat sur les orientations budgétaires n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 h, mais il me paraît intéressant de vous faire part de quelques réflexions et de vous présenter les grandes orientations 2017.

Le budget communal nécessite une rigueur pour être en équilibre tout en assurant :

-Le développement de la commune

-le service aux habitants

-le maintien des taux d'impositions

La Dotation Globale de Fonctionnement continue à baisser et nous ne savons pas à ce jour son montant.

Les investissements représentent des sommes importantes, mais structurent et préparent la commune à son développement, ils se gèrent projet par projet en une fois, nous les réalisons après avoir obtenu les subventions diverses et suivant les cas (DETR, Département, Métropole et tout autre organisme en fonction du projet).

Le fonctionnement lui, est à suivre avec beaucoup d'attention. il est la somme de nombreuses dépenses qui sont récurrentes.

Je fais remarquer qu'une somme investie génère de fait des frais de fonctionnement (Contrat de maintenance d'entretien, frais de gestion etc...). Chacun souhaitant de plus en plus de service et de soutien de la part de la commune (les associations, les particuliers).

Pour 2017 :

L'investissement sera centré sur :

Le groupe scolaire dont le Permis de Construire a été signé le 25 janvier 2017 avec un début des travaux programmé dès la deuxième quinzaine d'Avril.

Etude et programmation des équipements complémentaires possibles au centre sportif du Cheval Rouge.

Poursuite de notre programme AD'AP.

Achat de divers équipements et matériels pour les services techniques (gestion différenciée des espaces verts) et administratifs.

Fonctionnement :

Contrôle et maîtrise de chaque dépense quotidienne.

Les frais de personnel ont augmenté ces dernières années, du fait des activités péri et extrascolaires.

L'effectif spécifique « mairie » n'a pas évolué, mais la charge devient lourde.

° La gestion de l'effectif (68 bulletins de paie) même si nous avons beaucoup de contrat à temps partiel (NAP) cela correspond à des effectifs à gérer.

Correspond à 26 temps pleins : qui se répartissent de la façon suivante, 18 personnes à TP, 7 personnes contrats partiels entre mi-temps et 80 %, 25 personnes moins de 25 h/mois dont 20 NAPS

° La gestion des nouveaux services (Bus, Vidéo etc....)

° L'attente des habitants et des associations.

Quelques chiffres prévisionnels :

Notre budget devrait être sensiblement égal à 2016. Soit un peu plus de 2.5 M € en fonctionnement et en investissements.

Charges à caractère général pour 1.1 M€

Electricité / chauffage 100 000 €

Alimentation 100 000 €

Provision pour entretien et équipement des bâtiments communaux 250 000€

La masse salariale pour 1 M€

La charge financière (intérêt des emprunts pour 20 000 € auquel nous devons ajouter la part des intérêts de l'emprunt pour l'école si nous le débloquons avant la fin de l'année –cela pourrait représentera environ 24 000 € pour une année pleine)

Etat de la dette :

665 007 € annuité 2017 : 115 465 € avec un Capital remboursé de 96 461 € et des Intérêts 19 004 €.

Avec 5 contrats de prêt dont un se termine le 15 décembre 2017 pour une annuité de 31 501 €.

III – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Brigitte CLATZ :

. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT : il ouvrira du 10 au 14 avril prochain. Les inscriptions sont ouvertes.

. Un service d'aide aux courses pour les aînés est mis en place sur inscription le jeudi après-midi. L'information est diffusée sur les panneaux lumineux.

. La conférence sur la mémoire du lundi 27 février a remporté un vif succès.

. La commission se réunira prochainement pour travailler sur les actions en faveur de la jeunesse.

Daniel GILLET :

La Métropole procèdera aux travaux suivants prochainement :

Création d'un plateau surélevé à l'angle de la rue de l'église et de la rue du Mont-Roty,

Réfection du cheminement piéton, côté Est entre « les Halles » et la rue du Mont-Perreux,

Création d'un Rond- point à l'angle de la Rue Fresnel et de la Route de Neufchâtel.

Sylvie LAROCHE :

. Les jeunes élues du Conseil Municipal ont procédé à une animation « vente de crêpes » le samedi 4 février aux halles. Les recettes permettront de financer leur projet de journée sur la citoyenneté du 10 juin prochain qui aura lieu au collège « Lucie Aubrac »,

. 9 avril : Une chasse aux œufs ouverte à tous les enfants sera organisée dans l'enceinte de l'école.

. La commission travaille sur l'installation d'un parcours sportif.

Alain BELLENGER :

. Le prochain bulletin municipal est en cours. La commission se réunira demain, mardi 7 mars pour une relecture.

. Les représentants des associations seront convoqués prochainement pour information sur les panneaux lumineux.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 heures 45.

Le Maire,

Pierre PELTIER